« Interactions des tortues marines avec les activités de pêche » - Plénière Synthèse régionale des actions 2015/2018







Mercredi 14 novembre Aquarium de la Rochelle

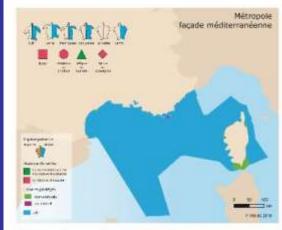






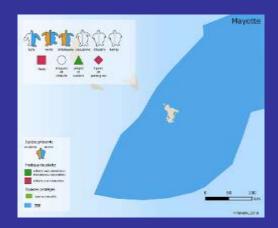


Façade méditerranéenne françaises



- Recueil des données de prises accidentelles par le RTMMF en coopération avec les centres de soin :
- Programme SELPAL(2013-2017) : description de la pêcherie palangrière ciblant thon rouge
- Impact sur la mégafaune (analyses en cours) Projet pilote ACCOMBAMS-MAVA –CGPM-RAC/SPA: Estimation et réduction des prises accessoires des filets calés en Camargue

OCEAN INDIEN Mayotte



REMMAT (depuis 2011) : récolte des données échouage (dont CA, mais anecdotique)

Enquêtes auprès des pêcheurs en 2014 : évaluation des CA par la petite pêche côtière

Amorce de partenariat avec palangriers

Kits de libérations commencent à être utilisés : suivi de l'impact

Formations d'observateurs embarqués (2016) FED

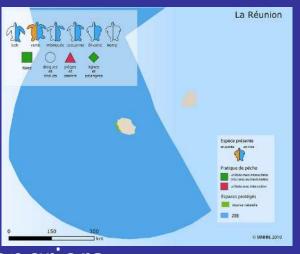
Projet d' harmonisation du guide des bonnes pratiques pour les CA pour 3 territoires de l'Océan Indien

Nouvelle règlementation de la pêche : pas de prise en compte des recommandations PNA , DEAL, plan gestion PM…

Filets côtiers: 50 à 250 CATM/an (2014)

OCEAN INDIEN La Réunion

ZEE 318 000 km²



Maintien du partenariat avec pêcheurs palangriers :

- -Partenariat avec le centre de soin de Kélonia (En continu)
- -Evaluation de l'efficacité des kits de sauvetage de tortues (2017
- -Evolution des kits (Pince Coupe Hameçon)
- -Ateliers pratiques sur les quais et en salle (Décembre 2018)

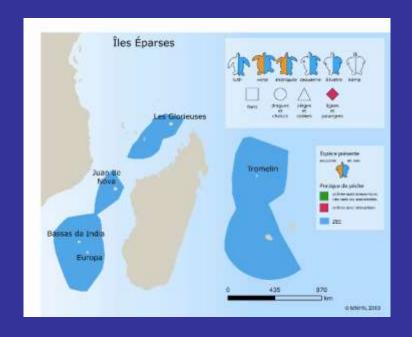
Echec de deux projets :

-BEST: Non Retenu

-FEAMP (IFREMER): Raison administrative

Financement : PNA (DEAL Réunion)

Mis en œuvre : CEDTM / Kélonia - CapRun



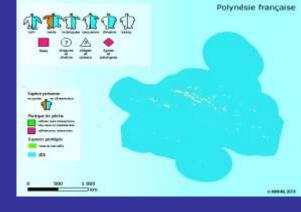
OCEAN INDIEN Iles Eparses Terres Australes et Antarctiques Françaises

56 navires de pêches peuvent fréquenter les eaux des lles Eparses en 2018

Observateurs embarqués TAAF sur bateaux de pêche entre février et juin

Arrêté d'application n° 2014-51 du 23 avril 2014 remplacé par n° 2018-09 du 6 février 2018

PACIFIQUE Polynésie française



Programme d'observateurs en cours depuis 2002 sur filière palangrière (financé sur fonds propres depuis 2016) : 61 palangriers en 2017 en ZEE, 467 bateaux côtiers (ligne, traine)
Dehookers obligatoires à bord (palangriers)
Chiffre de captures accidentelles très bas

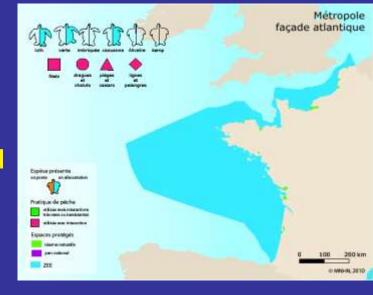
PACIFIQUE Nouvelle-Calédonie



17 navires thoniers depuis 2017 visent le thon blanc à la palangre horizontale dérivante 10 % des prises suivies par les observateurs embarqués, financé par la Nouvelle-Calédonie; très peu de captures accidentelles de tortues marines Équipages formés pour libérer les tortues depuis 2008

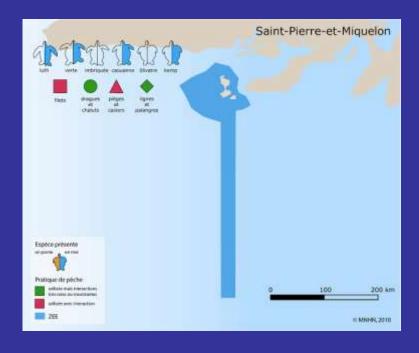
2014 : création du parc naturel de la mer de Corail 2018 plan de gestion Nord des Cherstefields, tous les lagons, tous les récifs en réserve intégrale Délibération du congrès de NC sur les tortue marine 344 de 4 jan 2008 -Obligation de signalement de toute capture accidentelle -L'utilisation de circle hooks généralisée

ATLANTIQUE Golfe de Gascogne – mers Celtiques – Manche-Mer du Nord



- Création et d'adaptation de six fiches techniques pour les professionnels de la pêche en cas de captures accidentelles.
- Début des formations pêcheurs en 2019 (après concertation Comité des Pêches)
- -Partenariat DPMA, MTES, l'IFREMER CNPMEM, Aquarium La Rochelle- CESTM
- Depuis 2016, 3 tortues caouannes ont été capturées (2 vivantes et 1 morte) dans des filets. Aucune autre espèce de tortue marine n'a été signalée capturée ou enchevêtrée dans une engin de pêche.
- Depuis 2010 19 cas de captures accidentelles ou de cas d'enchevêtrements de tortues Luth (37% orins de casiers de filets)

ATLANTIQUE Saint-Pierre et Miquelon



Présence de luth en mer signalées : Mars à Octobre, prise dans des des engins de pêche cordages parfois.

Observations par plaisanciers, agents

Manque de connaissances sur captures accidentelles (non rapportées par les pêcheurs)

ATLANTIQUE/CARAIBE Martinique/Guadeloupe/ Saint-Martin

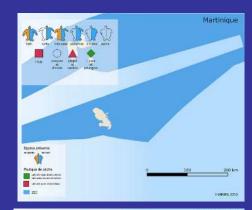
captures accidentelles prioritaires du PNA

Nouveaux arrêtés de pêche pro et loisir : en consultation publique en Martinique, stand by en Guadeloupe/St Martin

Arrêt du trémail

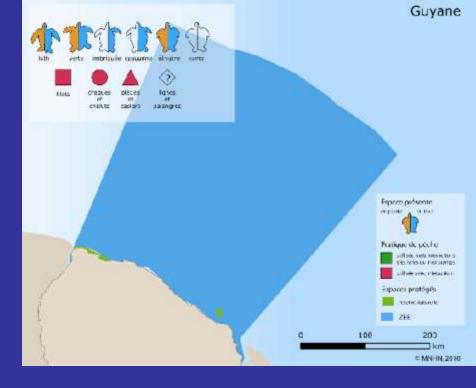
Formation des pêcheurs pro à la manipulation et à la réanimation des tortues marines : 50 pêcheurs en Guadeloupe en 2015, 50 en 2018 en Martinique

Création du Parc Marin en mai 2017 en Martinique (président est le président du CRPMEM)





Guyane



- TED
- PALICA / Pêcheries Actives
 pour la Limitation des Interactions et des Captures
 Accidentelles (sept 2017/sept 2018)
- stage CPUE tortues/crevettes (sept 2018/fev 2019)

« Loi de Crevette-Tortue » et Transfert de Technologie



États-Unis d'Amérique
Département d'État
et
Département de Commerce



Comment Obtenir la Certification

Demande Officielle – De votre gouvernement à l'ambassade des USA ou au Directeur du Programme de Section 609 à Washington, indiquant l'intention de promulguer des lois et/ou réglementations qui comprennent l'application d'utilisation TED dans les chalutiers à crevettes.

Visite Initiale – Par l'Équipe de TED des USA pour expliquer le Programme de Section 609 à travers des exposés et la formation pratique – la construction et l'installation de TED – pour le gouvernement et l'industrie de la crevette.

Comment Obtenir la Certification

Visite de Certification – Si votre gouvernement demande la certification avent le 1er septembre, l'Équipe de TED des USA va revenir avant le 1er mars de l'année suivante pour :

- ✓ Visiter chaque port avec chalutiers à crevettes de vérifier que les TED sont construits, installés, et utilisés de façon uniforme dans les normes de NMFS;
- ✓ Aller avec les inspecteurs gouvernementaux de confirmer l'effort crédible d'exécution de la loi avec la surveillance de la conformité et des sanctions appropriées ; et,
- Considérer l'inclusion dans la certification annuelle du 1er mai.

Après la Certification

Visites Périodiques de Vérification – Certification annuelle exige la confirmation annuelle que les normes sont maintenues par une combinaison de :

- Visites périodiques par l'Équipe de TED des USA,
- Rapports de l'ambassade des USA et des sources publiques, et
- Documentation de votre gouvernement.

Si l'Équipe de TED des USA constate des insuffisances, il est prévu des rencontres avec l'industrie et les autorités responsables pour des discussions et la planification de visites de suivi pour confirmer le progrès. Nous allons travailler avec vous!



Matoury, le 18 juin 2015

Monsieur Eric Spitz Préfet de Guyane Rue Fiedmond-BP7008 97307 CAYENNE Cedex

N/réf.: N°118/06/15/JM/PT/TN Aff. Suivie par T. Nalovic **會** 0594-38.79.85

Objet : Contrôles en mer des systèmes d'exclusion des tortues marines (TTED et TED)

Monsieur le Préfet.

Permettez nous de vous interpeller concernant les contrôles des installations des systèmes d'exclusion des tortues marines (TTED et TED) à bord des crevettiers en mer. Il nous parait nécessaire d'effectuer des contrôles de ces installations en mer afin de vérifier que ces dernières soient utilisées conformément à l'arrêté préfectoral N°2482 du 31 Décembre 2009 qui indique que l'utilisation des TED est obligatoire pour pêcher la crevette dans la ZEE de Guyane. Par ailleurs, ces contrôles permettraient de vérifier que les TTED et TED qui sont visiblement installés sur les chalutiers à quai ne soient pas enlevés une fois que les navires partent en mer.

Vous pouvez compter sur notre soutien pour toute question technique autour du TTED et du

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération.

> Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Guyane CHPMEM Guyane

Port da Feche du Larivot - 97351 MATOL'RY Siret 425 630 318 00016 - APE: 9412 Z Tel.: 0004 38 79 85 - Fax: 0594 27 40 02 Jocelyn MEDAILLE

Le Président,

Téléphone: 0594.38.79.85- Courriel: crpmem.guyane@yahoo.fr



Matoury, le 18 juin 2015

Monsieur Eric de Chavanes Directeur de la Mer de Guyane 2 Bis. Rue Mentel BP 6008 97306 CAYENNE

N/réf.: N°119/06/15/JM/PT/TN

Aff. Suivie par T. Nalovic

2 0594-38.79.85

Objet : Formation des agents de la Direction de la Mer sur le contrôle des TTED et TED

Monsieur le Directeur,

Nous nous rapprochons de vous afin de convenir d'une date propice à une rencontre avec vos services pour définir un plan d'action visant à former les agents de la Direction de la Mer (DM) sur le contrôle des dispositifs TTED et TED à quai et en mer. En effet, des formations sur les méthodes de contrôle ont été dispensées en 2009 auprès des agents des Affaires Maritimes par des agents de la National Oceanic and Atmospheric Administration et en 2011 par des agents du State Department des Etas Unis. Cependant, compte tenu du renouvellement des agents de la DM, il est nécessaire de pouvoir dispenser une fois de plus cette formation. Monsieur Nalovic, au travers de ses fonctions au CRPMEM, est capable de délivrer cette formation et reste à votre disposition. Une fois formés, les agents de la DM pourront être en mesure de vérifier les installations des TTED et TED pour prévenir d'éventuelles erreurs dans l'utilisation de ces outils. Nous pourrons également justifier que notre programme TED en Guyane est équivalent à celui des USA ce qui est une des conditions sine qua non pour bénéficier de la certification TED. A cette occasion, nous pourrions aussi préparer la venue d'une délégation du Mozambique voudrait bénéficier des leçons que nous avons apprises quant à la mise en place de notre programme TED en Guyane.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou commentaire de votre part.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Comité Régional des Pêches

et des Elevages Marins de Cuyane CREMEMI Guyane Port de Pacre du Larivot - 97351 MATO PAY Siest 1425 630 318 00016 - APE : 94 12 1. Tol.: 0034 38 79 85 - Fax : 8594 27 40 82

Le Président,

Jocelyn MEDAILLE

Fort de pêche du larivo! - Pôle administrațif - 97351 Matbury - Guyane Français Téléphone : 0494,38.79.8\$- Courriel : crpmem.guyane@yahoo.tr



Matoury, le 28 Septembre 2015

N/réf. : Affaire suivie par : Tony Nalovic © 0594-38.79.85

Rapport 2015 sur la formation des agents de l'Etat en Guyane au système TTED et TED



1) Contexte

Depuis 2005 les armateurs crevettiers de la place en collaboration avec le WWF ont instauré la technologie « Turtle Excluder Device » (TED). Cette décision s'est manifestée par une adoption volontaire, dès 2009, du dispositif trash and turtle excluder device (TTED) conçu en Guyane. En 2010, un projet de partenariat CRPMEM Guyane/WWF cofinance par le FEP, le MAP, la Région Guyane a permis d'équiper l'ensemble des crevettiers de Guyane en TTED.

Depuis, certains armateurs préfèrent utiliser le TED classique, celui-ci capturant plus de prises de poissons qui elles-mêmes peuvent être valorisées. Ainsi, cette différence peut être perçue comme un atout ou un inconvénient selon l'utilisateur. Toutefois, l'ensemble de la filière crevettière s'accorde pour pérenniser l'utilisation de cette technologie dans la mesure oû celle-ci a été mise en place par la profession elle-même. Elle est donc parfaitement intégrée à l'activité et s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour favoriser un développement durable de la pêche dans la région du Plateau des Guyane. Ce constat est d'autant plus évident au regard de la dernière opération

Photo 2 - Les participants de la formation au système TTED et TED du 28 aout 2015

1

2016



N/réf.: N*30/16 Affaire suivie par : \$2 0594-38.79.85

DÉLIBÉRATION N° 30/16

Relative à l'adoption d'un dispositif de sélection des captures sur les engins de pêche trainants (TTED et TED) pour la Guyane Française

- 1. Suite au Conseil Ordinaire du CRPMEM Guyane du 12 mars 2009;
- 2. Suite au Conseil Ordinaire du CRPMEM Guyane du 16 Juillet 2015 ;
- 3. Suite au Conseil Ordinaire du CRPMEM Guyane du 30 mars 2016 ;

Suite au vote des membres élus du Conseil du CRPMEM Guyane ;

Entembule

Lors du Conseil du CRPMEM Guyane du 16/07/2015, les membres élus du Conseil ont validé à l'unanimité la règlementation TTED et TED pour la Guyane Française version finale validée lors du Conseil du CRPMEM Guyane du 16 juillet 2015, qui se trouve en annexe.

Article 1

Lors du Conseil du CRPMEM Guyane du 30/03/2016, les membres élus du Conseil apportent la précision que l'adoption de l'annexe technique relative à l'utilisation et l'adoption d'un dispositif de selection des captures sur les engins de pêche trainants (TED et TED), version finale validée lors du Conseil du CRPMEM Guyane du 16 juillet 2015, vient en complément à la délibération n°01/09 du 12/03/2009 du CRPMEM Guyane et à l'arrêté préfectoral n°2482 du 31/12/2009 ainsi qu'à la délibération 35/15 du 16/07/2015.

Epit à Cavenne, le 30 mars 2016

it de Président.

51 TAI Joselyo MEDAILLE

Réglementation TTED pour la Guyane Française Version finale validée lors du Conseil du CRPMEM Guyane du 16 juillet 2015

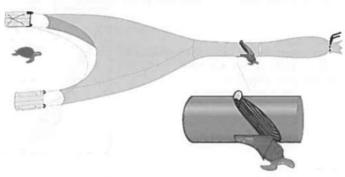


Figure 1

Le TTED (Trash and Turtle Excluder Device) est un outil qui peut être ajouté au chalut d'un crevettier pour éliminer les captures de tortues marines et de prises accessoires (gros poissons) (Figure 1). Le TTED est constitué d'une grille rigide typiquement en aluminium. La forme de la grille est ovale et les barreaux de la grille sont plats, l'espacement entre les barreaux est fixé à 50mm. Cette grille est inclinée et insérée dans un tube de maillage appelé le tube du TTED. Le TTED s'insère entre le chalut et la poche du chalut.

Le descriptif d'un TTED installé correctement :

1 Le Tube du TTED

Le tube du TTED se positionne à une distance de 30 mailles en avant de la portion frontale de la grille (A) et de 30 mailles derrière la portion arrière de la grille (B). Figure 2

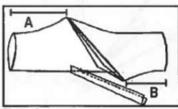
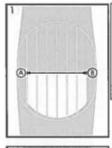


Figure 2

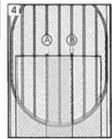
ANNEXE 2

Guide pour vérifier l'ouverture à Double couverture du TED



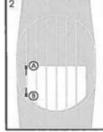
Coupe de trou de sortie

La coupe de bord d'attaque doit mesurer une distance minimum de 142 cm (A à B).



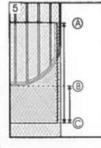
Attache de couverture

Les panneaux de couverture peuvent seulement être cousus ensemble le long du bord d'attaque de la coupe et peuvent se chevaucher l'un de l'autre pas plus de 38 cm.



Coupe de trou de sortie

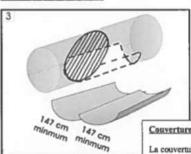
Les coupes de bord doivent mesurer une distance minimum de 51 cm (A à B).



Attache de

Chaque panneau peut être cousu sur toute la longueur du bord extérieur de chaque panneau (A à C).

Le bord de fuite de chaque panneau ne doit pas dépasser de plus de 61 cm au delà du bord postérieur de la grille (B à C).



Couverture de l'orifice de sortie

La couverture doit être composée de deux panneaux rectangulaires de nappe de filets de taille égale. Chaque panneau doit être de 147 cm de largeur ou plus. La longueur totale de chaque morceau de couverture est d'environ 145 cm. (Voir le diagramme Ns 5 pour la longueur maximum de couverture).

2017



Statistics Year Last year This year Average Where are your How many visitors did How did your visitors you get? get here? visitors from? 9 9 9 8 28 7856 Others 27% KIEV, UA m.facebo CAYENNE, ok.com total visits last year produkto. ROUBAIX, google.co 4% MILANO, I ???????.i SOLONKA 56% Others



N/réf: GMK/TN/2017

Direction de la Mer (Bruno Morin)

Dossier suivi par : Nalovic Michel 0594387985

Date: le 05/12/2017

Proposition de prix n°17/15/DM/CRPMEM Guyane

Désignation	Montant
Soutien pour la formation sur la police	
des pêches destinées aux agents de contrôle :	
 Méthode de contrôle des TED et engins de pêche (décembre 2017) 	
Taux horaire	50,00€
Nombre d'heure de prestation	3h
TOTAL	150.00€

La présente proposition de prix est arrêtée à la somme de CENT CINQUANTE EUROS (150.00€).

A retourner avec la mention **BON POUR ACCORD**

Le Président, Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de-Guyane CRPMENA Guyane Port de Pêche du Langut 17351 MATOURY Siret: 423 630 318 00016 - APE; 9412 Z 761.: 0594 38 79 85 PARS 306: LE 146430 AM,

Conditions de réglement :

- Par virement au compte ouvert au nom du CRPMEM GUYANE

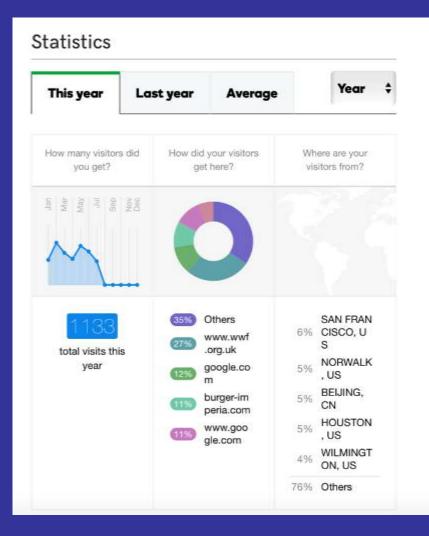
BNP PARIBAS- Place Schoelcher 97300

Code IBAN : FR76 1308 8096 8007 2101 0004 172

Code BIC: BNPAMQMXXXX

Port de peche du Larivot - Pole administratif - 97351 Matoury - Guyane França

Téléphone: 0594.38.79.85- Courriel: crpmem.guyane@yahoo.fr





---- Forwarded Message -----

From: michel nalovic <mnalovic crpmem.guyane@yahoo.com>

HUC Pascal - DM Guyane/DIR pascal.huc.-.dir.dm-guyane@developpement-durable.gouv.fr>; HOULLIER Lionel - DM

Guyane/DIR lionel.houllier@developpement-durable.gouv.fr>; john.mitchell@noaa.gov <john.mitchell@noaa.gov>

Cc: CRPM Guyane <cromem.guyane@yahoo.fr>; KARAM GEORGES MICHEL <georgesmichel.karam@yahoo.fr>; ABCHEE

NICOLAS <direction@abcheesaf.com>; Francois Abchee <francoisabchee@hotmail.com>; Christian MADERE

christian.madere@cogumer.com; 'André Florus' < florus.andre@wanadoo.fr>; Jocelyn MEDAILLE COGUMER

<jocelyn.medaille@cogumer.com>; Mikael MADERE <m@madere.pro>; SOUDINE Aland <soudine.aland@hotmail.fr>;

kingfisheries.guyane@gmail.com <kingfisheries.guyane@gmail.com>

Sent: Friday, April 13, 2018, 10:06:33 AM GMT+3

Subject: Fw: Fwd: TED certification reminder

Dear M. Fette,

The CRPMEM Guyane has received an email from Mr. John Mitchell from NOAA. To us this indicates that the US State Department section 609 has not received feedback from the French Government (Direction de la Mer) for your request(s) pertaining to the results of TED inspections in French Guiana's shrimp trawl fishery?

I have therefore elected to put in copie of this message M. Houllier. Director of the Sea (DM) in French Guiana plus M. Morin and M. Huc who you already know well. Mr Mitchell indicates in his email that the deadline for feedback from the French Government is the 13th of April 2018 or French Guiana could loose it's TED certification. Seeing the urgency of this I hope that this issue can be resolved this day.

On our end I can say that the CRPMEM Guyane completed a training for new French Marine inspectors in the end of 2017 and that Captain Succhi (from Abchee Companie) Is the person in charge of making/maintaining the TEDs for the large majority of the fleet. I confirm that the CRPMEM Guyane and industry where looking forward to your annual TED visit in October of 2017 which did not happen because of your travel through Haiti being canceled.

Finally, seeing the efforts done in French Guiana to promote TEDs internationally (<u>www.rapporttedeu.com</u>) and to maintain a strong TED program locally, we hope that our shrimp fishery will not be penalized because of miscommunication(s).

Respectfully,

Tony

Michel A. Nalovic Ingénieur Halieute CRPMEM Guyane

Une question

Est-ce que le projet de l'AFB de voir les TED s'appliquer aux importations de crevettes vers l'UE est viable si la Guyane n'est pas certifiée?

Quelle est la solution?

-Création d'une instance de contrôle des TED européen/Francaise?









Le CRPMEM Guyane¹, le CNRS², l'IFREMER³ et le WWF⁴ recherchent :

Un(e) stagiaire « estimation des interactions passées entre chalutage crevettier et tortues marines au large de la Guyane » **Objectifs de la mission** : En se basant sur les données fournies par les différents partenaires, le/la stagiaire élaborera :

- Un support cartographique permettant de visualiser les probabilités de présence/absence des trois espèces principales de tortues marines en Guyane (sous forme de stratigraphie par zone et par mois);
- Une synthèse de l'effort de pêche chalutier correspondant à des périodes ou des observations embarquées continuelles ou ponctuelles (2000 et 2004 - navires ARMAG et 2006-2009 - dans le cadre des travaux TTED) sous forme de stratigraphie par zone et par mois.
- Une compilation des données de captures accidentelles des tortues marines recensées à bord des chalutiers crevettiers de Guvane.
- Une proposition d'estimation des captures accidentelles par espèce et par mois, lié au chalutage crevettier avant l'adoption des mesures de sélectivité.
- Une proposition de CPUE (Capture par unité d'effort) et une proposition du taux de capture de tortues marines par espèce par tonnage de crevettes débarquées.

Activités : Sous l'encadrement de l'ingénieur halieute du CRPMEM Guyane, du responsable des programmes scientifiques du CNRS IPHC en Guyane, et du responsable du WWF en Guyane, le/la stagiaire réalisera les tâches suivantes :

- Synthèse bibliographique des enjeux portants sur les captures accidentelles de tortues marines.
- Réalisation d'un support cartographique illustrant les gradients de présence/absence de tortues marines au large de la Guyane
- Réalisation d'un support cartographique illustrant les gradients de présence/absence de chalutage crevettier au large de la Guyane (2000-2004).
- Estimation des captures accidentelles de tortues marines par le chalutage crevettier avant la mise en place de mesures de sélectivité (TTED).
- Mise en évidence de zones d'interactions principales entre chalutage crevettier et tortues marines.
- Synthèse des résultats, restitutions.
- Elaboration d'un rapport de stage.



Matoury, le 26 Septembre 2018

Mme Pauline Potier
Chef du bureau du contrôle des pêches
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Tour Séquola
1 Place Carpeaux
92055 Paris-La Défense Cedex

Objet : Accès aux données VMS pour l'estimation de l'effort de pêche crevettier

Madame Pauline Potler,

Avec l'accompagnement de l'IFREMER, du WWF et du CNRS, le CRPM souhaite réaliser une estimation de l'effort de pêche crevettier depuis au moins 2007 pour contribuer :

- aux travaux du CRPMEM Guyane sur le stock de crevette ;
- à une évaluation de l'impact des mesures TTED mises en place en 2010 pour réduire les captures accidentelles.

Pour ce faire, le CRPM aimerait obtenir les données VMS des crevettiers. Les armements crevettiers ont déjà donné leur accord pour la transition de ces données, comme l'atteste le courrier en Annexe 1.

Nous adressons une copie de ce courrier à la Collectivité Territoriale de Guyane, aux armements crevettiers, à l'IFREMER, au WWF, à la Direction de la Mer, à la Préfecture et au CNRS.

Nous vous prions de croire, Madame la Chef du bureau, à l'expression de notre très haute considération,

Le Président

Georges Michel KARAM

et des Elevagea Marins de Guyane CRPMEM Guyane Port de Pêche du Lurkor - 97351 MATOURY Siret :423 630 318 00016 - APE : 9412 Z